

Sommaire des rapports de suivi

Audits de l'optimisation des ressources présentés dans le *Rapport annuel 2022*

Nous avons l'habitude de formuler des recommandations précises dans nos rapports d'audit de l'optimisation des ressources, et de demander aux entités auditées de répondre par écrit à chaque recommandation. Nous présentons ensuite leurs réponses dans nos rapports finaux. Lorsque deux années se sont écoulées suivant la publication de notre rapport, nous faisons le suivi des mesures prises. Il incombe aux entités auditées de mettre en œuvre les recommandations formulées par notre Bureau. Notre rôle consiste à formuler de façon indépendante une conclusion sur les progrès réalisés par l'entité auditée dans la mise en œuvre des mesures que comportait chaque recommandation.

Dans chacun des rapports de suivi qui sont publiés cette année, nous fournissons des renseignements généraux sur les audits de l'optimisation des ressources contenus dans notre *Rapport annuel 2022* et dans notre rapport spécial de 2022 sur l'Université Laurentienne, et nous rendons compte de l'état de mise en œuvre des mesures qui ont été prises depuis lors pour donner suite à nos recommandations.

Nous effectuons nos travaux de suivi et nous rendons compte des résultats de notre examen conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3001 – *Missions d'appréciation directe*, publiée par le Conseil des normes d'audit et d'assurance des Comptables professionnels agréés du Canada. Notre Bureau se conforme à la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, et, de ce fait, il dispose d'un système exhaustif de gestion de la qualité comprenant des politiques et des consignes documentées au sujet du respect des règles de conduite professionnelle, des normes professionnelles, ainsi que des critères législatifs et réglementaires applicables. Nous nous conformons aux exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario, qui sont fondées sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre suivi prend principalement la forme de demandes de renseignements aux entités auditées et de discussions avec ces dernières, de pair avec un examen de leurs rapports d'étape et de certains documents à l'appui. Compte tenu de leur nature et du moment où elles sont exécutées, les procédures utilisées dans le cadre de ces travaux varient par rapport à celles associées à une mission de certification qui se traduit par un niveau d'assurance raisonnable – un audit, par

Figure 1 : État global de la mise en œuvre des recommandations formulées dans notre *Rapport annuel 2022*

Préparée par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario

| Section du rapport | Nombre de recommandations | Nombre de mesures recommandées | Pleinement mise en œuvre  | En voie de mise en œuvre  | Peu ou pas de progrès  | Ne sera pas mise en œuvre  | Ne s'applique plus  |
|---|---------------------------|--------------------------------|--|--|---|---|--|
| 1.01 Les comptes publics de la province de l'Ontario | 8 | 12 | 4 | 2,5 | 2 | 3,5 | 0 |
| 1.02 Adaptation au changement climatique : réduire les risques d'inondation en milieu urbain | 16 | 25 | 3 | 5,5 | 6 | 9,5 | 1 |
| 1.03 Protection de l'escarpement du Niagara | 23 | 46 | 9 | 8 | 16 | 13 | 0 |
| 1.04 Contrats et approvisionnement liés à la COVID-19 | 12 | 26 | 12 | 4 | 2 | 1 | 7 |
| 1.05 Programme de vaccination contre la COVID-19 | 11 | 33 | 8,67 | 12,5 | 6 | 3,83 | 2 |
| 1.06 Gestion financière des universités de l'Ontario | 21 | 57 | 23,57 | 5,25 | 24,84 | 3,33 | 0 |
| 1.07 Autorité ontarienne de réglementation des services financiers : réglementation de l'assurance des voitures de tourisme, des caisses populaires et des régimes de retraite | 18 | 60 | 27 | 12 | 19 | 2 | 0 |
| 1.08 Planification et gestion des routes | 12 | 33 | 10 | 10 | 13 | 0 | 0 |
| 1.09 Régie des alcools de l'Ontario : approvisionnement en technologie de l'information | 10 | 26 | 17,5 | 4 | 1 | 3,5 | 0 |
| 1.10 Gestion des dangers et des urgences en environnement | 30 | 70 | 9 | 18 | 35 | 6 | 2 |
| 1.11 Gestion des espèces envahissantes | 12 | 37 | 21 | 4 | 3 | 9 | 0 |
| 1.12 Bureau du directeur général de l'information pour la fonction publique | 14 | 43 | 16 | 24 | 3 | 0 | 0 |
| 1.13 Commission de l'énergie de l'Ontario : surveillance du marché et protection des consommateurs de l'électricité | 12 | 26 | 10 | 9 | 7 | 0 | 0 |
| 1.14 Société des loteries et des jeux de l'Ontario : casinos, loteries et jeux en ligne | 25 | 53 | 17 | 20 | 3 | 7 | 6 |
| 1.15 Ontario Power Generation : gestion et entretien des centrales hydroélectriques | 12 | 24 | 16 | 5 | 1 | 2 | 0 |
| 1.16 Conseil ontarien de l'immobilier | 25 | 63 | 50 | 1 | 12 | 0 | 0 |
| Total | 261 | 634 | 253,74 | 144,75 | 153,84 | 63,66 | 18,00 |
| % | - 100,00 % | | 40,02 % | 22,83 % | 24,26 % | 10,04 % | 2,84 % |

exemple –, et elles ont une portée plus limitée. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un audit, nous ne pouvons affirmer avec un degré de certitude élevé que les mesures correctives décrites ont été mises en œuvre de façon efficace. Les mesures prises ou prévues pourront être examinées et exposées de façon plus détaillée dans le cadre d'audits futurs. Nous tiendrons compte des rapports d'étape produits aux fins de décider s'il convient ou non de mener des audits portant sur les mêmes aspects ou domaines.

Ainsi que le montre la **figure 1**, des progrès avaient été réalisés dans la mise en œuvre de 62,85 % de nos recommandations (comparativement à 56,6 % dans notre Rapport annuel 2023), 40,02 % d'entre elles étant maintenant pleinement mises en œuvre (34,5 % dans notre Rapport annuel 2023).

Parmi les entités auditées qui ont fait le plus de progrès dans la mise en œuvre complète des mesures recommandées en 2022, mentionnons le Conseil ontarien de l'immobilier et le ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement, dans le cadre de notre audit du Conseil ontarien de l'immobilier; la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), par suite de notre audit de l'approvisionnement en technologie de l'information de cette dernière; et Ontario Power Generation (OPG), dans le cadre de notre audit de la gestion et de l'entretien de ses centrales hydroélectriques.

Par contre, les progrès ont été limités ou nuls dans le cas de 24,26 % des mesures que nous avons recommandées (contre 32,7 % dans notre Rapport annuel 2023). Par exemple, le ministère des Richesses naturelles, le ministère des Mines et Gestion des situations d'urgence Ontario ont fait peu de progrès, voire aucun, dans la mise en œuvre de 35 (ou 50 %) des mesures que nous avons recommandées lors de notre audit de la gestion des dangers et des urgences en environnement. Le ministère des Collèges et Universités, l'Université Algoma, l'Université de Nipissing, l'Université technologique de l'Ontario et l'Université de Windsor ont fait peu de progrès, ou n'en ont fait aucun, dans la mise en œuvre de 24,84 (44 %) des mesures recommandées à la suite de notre audit de la gestion financière des universités de l'Ontario. De même, le ministère des Transports a fait peu de progrès, ou même aucun, dans la mise en œuvre de 13 (40 %) des mesures recommandées dans le cadre de notre audit de la planification et de la gestion des routes. Le ministère des Richesses naturelles et la Commission de l'escarpement du Niagara ont fait peu de progrès, voire aucun, dans la mise en œuvre de 16 (35 %) des mesures recommandées au terme notre audit portant sur la protection de l'escarpement du Niagara. Voici quelques-unes des recommandations notables formulées dans ces rapports et dont la mise en œuvre a peu progressé ou n'a pas progressé du tout :

- » la détermination et la mise à jour, par le ministère des Richesses naturelles, de l'indice de l'état des installations, de l'indice de défaillance totale et de la cote de classification des dangers potentiels pour chaque barrage appartenant à la province;

- » la prise de mesures par le ministère des Richesses naturelles pour déterminer si les délais d'intervention requis sont respectés en cas de feux de forêt, afin que ces interventions aient lieu dans les délais cibles maximaux;
- » la prise de mesures par le ministère des Collèges et Universités en vue d'effectuer une évaluation du coût de l'enseignement et du fonctionnement des universités, et d'élaborer un plan stratégique assorti d'un calendrier de mise en œuvre pour appuyer la viabilité financière et opérationnelle du secteur de l'enseignement postsecondaire;
- » la tenue de travaux par l'Université Algoma, l'Université de Nipissing, l'Université technologique de l'Ontario et l'Université de Windsor, afin de réduire ou de restructurer l'offre de programmes en fonction des résultats des analyses de rentabilité de leurs programmes ainsi que des besoins scolaires;
- » l'estimation et la communication publique, par le ministère des Transports, du coût et de l'échéancier à prévoir pour atteindre les objectifs de chaque plan de transport régional;
- » la présentation par le ministère des Transports d'une demande afin d'obtenir une directive ministérielle écrite officielle lorsque les objectifs du gouvernement provincial ne correspondent pas aux recommandations des experts en la matière du Ministère dans le cadre de la sélection de projets d'élargissement d'autoroutes;
- » l'élaboration par la Commission de l'escarpement du Niagara d'un plan stratégique à long terme pour assurer la préservation de l'escarpement du Niagara, en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles.

De plus, 10,04 % (63,66) des mesures que nous avons recommandées ne seront pas mises en œuvre. Cette proportion est un peu plus élevée que l'an dernier (8,8 %), mais est nettement plus marquée qu'en 2022 (3,1 %). Nous recommandons toujours que ces mesures soient mises en œuvre. Enfin, 2,84 % (18) des mesures que nous avons recommandées ne s'appliquent plus.

Cette année, nous avons également évalué l'état de mise en œuvre des recommandations formulées dans notre rapport spécial sur l'Université Laurentienne, publié en 2022. Ce rapport a porté sur les processus de l'Université en matière d'opérations et de finances, et sur les circonstances et les décisions qui ont mené à la détérioration de sa situation financière et qui ont amené l'Université à se prévaloir de la protection offerte par la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC). En outre, nous avons évalué si le ministère des Collèges et Universités disposait de procédures de surveillance efficaces pour surveiller la viabilité financière de l'Université Laurentienne, et également la viabilité des universités de l'Ontario en général. Cette mission a englobé l'Université Laurentienne, le ministère des Collèges et Universités et le Bureau du commissaire à l'intégrité de l'Ontario.

Ainsi qu'on peut le voir à la **figure 2**, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de 62 (79 %) des mesures recommandées dans notre rapport spécial, dont 36 (46 %) qui ont été pleinement mises en œuvre. Toutefois, les progrès ont été limités ou nuls pour 14 (18 %) des mesures recommandées. Voici quelques recommandations notables dont la mise en œuvre a peu progressé, voire pas du tout :

- » la préparation par l'Université Laurentienne d'un plan d'immobilisations à long terme concordant avec les objectifs à long terme de l'Université et aux besoins en immobilisations – nous avons déterminé qu'aucun plan d'immobilisations à long terme n'avait été préparé;
- » l'utilisation par le Sénat de l'Université Laurentienne d'une approche d'analyse financière renforcée et l'évaluation régulière de la viabilité financière à long terme des programmes d'études – nous avons constaté qu'aucun programme d'études n'avait jamais été jugé être à risque pour la viabilité à long terme;
- » l'élaboration par le ministère des Collèges et Universités de lignes directrices que les conseils des universités doivent mettre en place pour disposer de structures de gouvernance pleinement fonctionnelles et efficaces – nous avons noté que l'Université Laurentienne ne misait pas sur de saines pratiques de gouvernance, et ce, depuis des années.

Enfin, deux (2 %) des mesures que nous avons recommandées ne s'appliquent plus, et une autre (1 %) ne sera pas mise en œuvre.

Figure 2 : État global de la mise en œuvre des recommandations formulées dans notre rapport spécial de 2022

Préparée par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario

| Section du rapport | Nombre de re-commandations | Nombre de mesures recom-mandées | Pleinement mise en œuvre | En voie de mise en œuvre | Peu ou pas de progrès | Ne sera pas mise en œuvre | Ne s'applique plus |
|---|----------------------------|---------------------------------|---|---|---|---|---|
| | | |  |  |  |  |  |
| 2.01 Rapport spécial sur l'Université Laurentienne | 74 | 79 | 36 | 26 | 14 | 1 | 2 |
| Total | 74 | 79 | 36 | 26 | 14 | 1 | 2 |
| % | - | 100 % | 46 % | 33 % | 18 % | 1 % | 2 % |